

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 16 JANVIER 2017**

Le Conseil Municipal de TORCY s'est régulièrement réuni le lundi 16 janvier 2017 à 18 h 30 à la Mairie de TORCY, sous la présidence de Monsieur Roland FUCHET, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur FUCHET Roland  
Madame MUNOZ Marie-Thérèse  
Madame LECOEUR Sylvie  
Monsieur PIGEAU Philippe  
Madame BRANDOLESE Véronique  
Monsieur LEBEAU René  
Madame DESVIGNES Josette  
Madame REGNIAUD Françoise  
Monsieur MICHELOT Bernard  
Madame LATTARD Monique  
Madame MARKOWSKI Dominique  
Monsieur VA Jean  
Monsieur LAMALLE Christian  
Monsieur FRENICHE Rafaël  
Madame CANTIER Nadège  
Monsieur DJEDDOU Rabah (à partir de la 2<sup>ème</sup> question)  
Monsieur MOURON Pierre  
Monsieur JOUANNE Dominique  
Madame BOUCHARD Colette

**POUVOIRS :**

Monsieur LANDRE Christian à Madame MUNOZ Marie-Thérèse  
Monsieur TAIEB BOUHANI Ali à Madame LECOEUR Sylvie  
Monsieur DJEDDOU Rabah à Mme BRANDOLESE Véronique (jusqu'à la 1<sup>ère</sup> question)  
Madame DEMAIZIERE Anne Noëlle à Madame BOUCHARD Colette

**ABSENTE :**

Madame SARANDAO Gilda

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Madame CANTIER Nadège

Mis aux voix, les comptes-rendus des séances du 21 novembre 2016 et du 12 décembre 2016 sont approuvés à l'unanimité.

Puis, après examen des rapports correspondants et débat, le Conseil Municipal :

**ACCEPTE**, à l'unanimité, la reconduction pour une durée de 3 ans, soit 2017, 2018 et 2019, de la convention annuelle de fourrière animale et de lieu de dépôt avec la SPA de la région creusotine (71710 – Marmagne),

**ADOPTE** les termes de la convention présentée,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à la signer, ainsi que tous les documents y afférents,

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2017 et suivants, à l'article 6574 – Subventions de fonctionnement aux associations (et autres personnes de droit privé) du budget principal, étant précisé que le montant de la cotisation annuelle est calculé comme suit : 1,00 € par habitant multiplié par la population légale en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier (soit en 2017 : 3.099,00 €),

**MANDATE** Monsieur le Maire pour, le cas échéant, mettre à la charge des propriétaires identifiés ou déclarés après le placement de leurs animaux à la SPA de la région creusotine les frais de garde et de vétérinaire qui en résultent.

**DECIDE**, par 21 voix POUR et 1 voix CONTRE (M. Pierre MOURON – Liste « Torcy ensemble et autrement »), de transférer au SYDESL – Syndicat d'Énergie de Saône-et-Loire, au titre des compétences optionnelles prévues par ses statuts, l'ensemble des prestations de fonctionnement et d'investissement liés au réseau d'éclairage public, dans les conditions précitées, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents en rapport avec ce transfert de compétence.

**DECIDE**, à l'unanimité, de solliciter la Région Bourgogne – Franche Comté sur son dispositif d'aide au financement du Contrat de Territoire 2015-2020 pour soutenir la ville dans son projet de création d'une micro-crèche, implantée au sein de l'ancienne mairie-école située au Vieux bourg de Torcy,

**VALIDE** à cette fin le nouveau plan de financement prévisionnel exposé,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention en rapport,

**MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tout document ou complément qui découlera de ce nouveau dépôt de demande de subvention,

**CONFIRME** qu'une partie des dépenses sera inscrite au budget principal 2017 selon l'autorisation de programme ouverte depuis 2016, et révisée durant la même séance.

**MANDATE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire pour déposer tous les dossiers de demandes de subventions possibles en vue de soutenir le financement du projet de résidence seniors lancé à Torcy, sur la base du coût d'objectif préalablement acté, auprès de :

- l'Etat,
- la Région Bourgogne – Franche-Comté,
- le Département de Saône et Loire,
- les fonds européens LEADER,
- la Communauté Urbaine Creusot – Montceau (via le Contrat de Territoire de la Région),
- les réserves parlementaires et sénatoriales,
- y compris les subventions exceptionnelles, et de tout autre cofinanceur potentiel.

**VALIDE**, à l'unanimité, les opérations présentées au titre de l'appel à projets FISAC 2016 (pour l'année 2017) : aménagement de la place Fernand MAUMET et réalisation d'une étude commerciale ciblée sur la création de la centralité de Torcy,

**SOLLICITE** auprès de l'Etat l'octroi des subventions possibles suivant les montants des dépenses éligibles prévu par le dispositif refondu,

**ACCEPTE** que les opérations de la Ville de Torcy soient soumises au FISAC sous la forme d'une opération collective pilotée et portée par la Communauté Urbaine Creusot – Montceau (elle concerne les 8 communes de plus de 3 000 habitants de la Communauté Urbaine),

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces dossiers.

*M. Christian LAMALLE, Conseiller Municipal, demande pourquoi ne pas aménager l'ensemble immobilier situé à proximité immédiate de la place Fernand MAUMET.*

*M. Dominique JOUANNE, Conseil Municipal de la liste d'opposition « Torcy, ensemble et autrement », déclare en suivant qu'il y a eu des promesses faites à ce sujet pendant la campagne électorale, et même après l'élection du Maire, de réouverture du fonds commercial de la Mouillelongue et qu'elles n'ont pas été tenues.*

*Monsieur le Maire répond et précise que la Ville de Torcy n'est pas en capacité d'acquérir l'ensemble immobilier auprès de Casino à différents titres. Le dossier envisagé d'aménagement d'une place de marché constitue une réponse partielle mais non pleinement satisfaisante. Il s'agit d'une tentative de faciliter la proximité pour développer une activité commerciale hebdomadaire de produits de bouche.*

**APPROUVE**, à l'unanimité, la révision des autorisations de programme en cours, réimplantation du pôle restauration et amélioration énergétique de l'école primaire Champ Cordet, et création d'une micro-crèche dans l'ancienne mairie-école (et d'un logement), comme suit :

N° de l'autorisation de programme	Intitulé	Montant de l'autorisation de programme	Crédits de paiements annuels ouverts	Crédits de paiements réalisés (au 01.01.2017)	Révision de l'exercice 2017
AP 2015.1 (en cours)	Réimplantation du pôle restauration et amélioration énergétique de l'école primaire de Champ Cordet	2 710 000 €	2016 : 850 000 € 2017 : 850 000 € 2018 : 772 481 €	2015 : 237 519 € 2016 : 614 546 €	2017 : 850 000 € 2018 : 850 000 € 2019 : 157 935 €
AP 2016.2 (en cours)	Création d'une micro-crèche dans l'ancienne mairie-école (et un logement)	485 000 €	2016 : 230 000 € 2017 : 255 000 €	2016 : 0 €	2017 : 255 000 € 2018 : 230 000 €

**ADOPTE** les nouveaux crédits de paiement en résultant, à inscrire au Budget Primitif 2017 et suivants.

**AFFECTE**, à l'unanimité, l'aide de 20.000 € pouvant être allouée par RTE, par le biais du Programme d'Accompagnement de Projet (P.A.P) associée à la reconstruction partielle de la ligne aérienne à 63.000 Volts Epinac – Henri-Paul, à l'opération de rénovation de l'école primaire de Champ Cordet, pour ses tranches de travaux conditionnelles visant à l'amélioration énergétique du bâtiment,

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel présenté se rapportant à l'opération,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer auprès de RTE un dossier de demande de subvention au titre du P.A.P.

#### **INFORMATIONS DIVERSES :**

- Cabinet médical : la signature du compromis de vente avec la SCI Les Rives du Champ Cordet intervient à la fin du mois de janvier 2017. Il va garantir la sécurité d'utilisation des lieux au docteur présent, le Docteur ASTIC.

Ce dossier reviendra en séance puisque :

- les conditions du bail professionnel sont à fixer (loyer notamment),
- un accompagnement du Docteur ASTIC est à réaliser pour la recherche d'un autre généraliste.

- Démolition des tours Azur et Bleu : Actuellement, 60 % des locataires ont déménagé ou ont choisi leurs logements, en attente d'être livrés pour cause de travaux de remise au goût du jour. Le Maire de Torcy a été saisi par le Directeur Général de l'OPAC 71 afin que le Conseil Municipal délibère favorablement à la démolition des tours.

Compte tenu de l'incertitude qui persiste sur la restitution des logements individuels et la souffrance de certains locataires de devoir partir, le respect de la commune doit être maintenu. Il sera proposé de délibérer formellement à une séance ultérieure.

- Réserve de sécurité civile : l'assemblée municipale prend acte.

- Assurance prévoyance pour le personnel : le CDG 71 sollicite la commune en vue d'une adhésion à un contrat groupe. La Commission du Personnel réunie le 26 janvier 2017 se verra confier ce dossier afin qu'elle examine l'intérêt pour la ville d'être associée à la mise en concurrence.

- Conseil de Développement Durable de la CUCM – Complétude du collège « habitants » : Résultats du tirage au sort suivant les listes électorales :

Bureau N° 2 :

P 5	N° 9	M. BUREAU Jean-Claude – 8 Rue des Goulottes
P 30	N° 1	M. POUSSOT Frédéric – Bois de Brion

Bureau N° 3 :

P 92	N° 2	M. TOUAM Fayçal - 14 C Impasse des Violettes
P 74	N° 8	M. SEBELOUE Paul – 20 Rue des Tilleuls

Bureau N° 1 :

P 114	N° 6	M. TOPOGLU Sevil – 47 Tour A Résidence du Lac
P 45	N° 7	M. FLAGA Kheir-Eddine – 166 Résidence du Lac
P 37	N° 6	Mme DESLOIRE Yveline – 13 Tour A Résidence du Lac
P 129	N° 5	Mme ADDARIO Emilie – 10 Bâtiment B Résidence du Vilet
P 35	N° 7	M. DEMAIZIERE Olivier – 99 A Résidence du Lac – Rue du Vilet
P 122	N° 5	M. NET Vannarith – 113 Résidence du Lac

- Lampes LED : à la question de M. Pierre MOURON, Conseiller Municipal de la liste d'opposition « Torcy, ensemble et autrement », Monsieur le Maire confirme que la Ville de Torcy est partenaire de la dotation de lampes LED organisée par la CUCM.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00.

Fait à TORCY, le 10 mars 2017

**LE SECRETAIRE,**

**LE MAIRE,**